



Publication d'un rapport sur les droits à la protection sociale et à la santé au Bénin

COMMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

Cotonou, Paris, le 24 novembre 2021

Human Dignity, Human Rights Priority et le Réseau des Soignants Amis des Patients publient ce jour un [rapport](#) sur les droits à la protection sociale et la santé au Bénin.

Ce rapport présente les conclusions d'une mission de nos organisations à Cotonou, au Bénin, en août 2021 pour évaluer la mise en œuvre de recommandations adoptées par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels en mars 2020 relativement aux droits à la santé et à la protection sociale¹.

Nous saluons le déploiement d'une assurance maladie pour les plus démunis. La mise en place du dispositif Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) par le Bénin et son lancement en juillet 2019 met en effet en œuvre certains aspects du droit à la protection sociale. L'ARCH qui cible en particulier le secteur informel et les populations les plus pauvres constitue une avancée remarquable dans un pays où le secteur informel représentait 94,3% en 2019 (les femmes représentant 63,6% des emplois informels) et où moins de 10% de la population active bénéficiait de l'assurance maladie avant 2019.

Nos organisations appellent cependant le Bénin à préciser le contenu exact panier de soins qui sera effectivement pris en charge pour les populations pauvres extrêmes. De même, nous invitons l'État à définir le mode opératoire permettant aux pauvres non extrêmes de bénéficier de l'assurance maladie via l'ARCH en précisant le montant de la cotisation à payer par les populations non pauvres extrêmes.

Il est impératif que cette avancée soit accompagnée de progrès significatifs en matière de santé et notamment de santé maternelle. Nos organisations déplorent entre autres la persistance de violences obstétricales et gynécologiques et du manque de moyens matériels et humains des formations sanitaires. Nous appelons le Bénin à prévenir et sanctionner ces violences et doter les formations sanitaires de matériels et d'outils d'humanisation des soins prénatals et d'accouchement.

Nous attirons enfin l'attention du Bénin sur l'urgence de mettre fin à la retenue des femmes enceintes et/ou venant d'accoucher dans les centres de santé et hôpitaux pour non-paiement des frais, situation jugée inconstitutionnelle par la Cour constitutionnelle le 28 janvier 2021.

Le rapport est disponible [ici](#).

Contacts au Bénin

- Mme Miguèle Houeto - Human Rights Priority : + 229 96184115 / 95858200 ; secretariathrpbenin@gmail.com
- Mme Annick Nohonou – RSAP : + 229 97504261 ; nobianie@yahoo.fr

¹ Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observations finales concernant le troisième rapport périodique du Bénin, E/C.12/BEN/CO/3, 27 mars 2020